

SEVENANS Infos

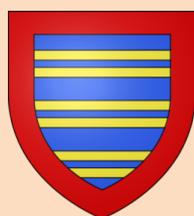
Octobre 2021

Votre Mairie

Horaires d'ouverture de votre mairie :

Lundi : 11h-12h
Mardi : 16h30-19h
Jeudi : 11h-12h

Adresse : 7 rue de Delle 90400 Sevenans
Site : www.mairie-sevenans.fr
E-mail : mairiesevenans@wanadoo.fr
Tel : 03.84.56.01.47



SOMMAIRE

- Le Mot du Maire
- Entretien des bosquets...
- Vie de la forêt
- Ouvertures dominicales 2022
- Formation de notre agent
- Voiries
- Informations diverses

Mot du Maire



Sevenanaïses, Sevenanaïsi,

Le mois d'octobre est terminé ainsi que les atours roses qui paraient le village mais je voulais remercier et féliciter le comité des fêtes pour leur mobilisation à travers ces décors et l'organisation de la marche au profit de la lutte contre le cancer.

Au cours de ce mois, à la demande de la commune de Dorans en charge de l'organisation, nous avons effectué un sondage concernant le futur repas annuel intercommunal de nos aînés, les résultats des différentes collectivités ont conduit à l'annulation de ce repas.

En contrepartie, nous avons donc décidé de pallier à ce repas par des colis alimentaires qui seront livrés pour Noël.

Le samedi 9 octobre nous avons accueilli à la salle de la Folichotte les jeunes récipiendaires du baccalauréat, brevet des collèges et les entrants au collège, qui s'étaient fait connaître auprès de notre secrétariat de mairie pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021. Ce n'est pas moins de 14 jeunes qui se sont vu remettre une carte cadeau Fnac. Ce fut une belle occasion de se retrouver en respectant les conditions sanitaires.

Soyons toujours respectueux des gestes barrières il en va de la santé de tous.

Le Maire,
Maryline Morallet



1. Approbation à l'unanimité du compte rendu du 19 juillet 2021

Le compte rendu de la séance du 19 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents lors de la séance.

2. Avis sur le projet d'arrêté réglementant l'entretien et la destruction des haies, bosquets, ourlets forestiers, ronciers

Le conseil municipal a été consulté concernant le projet d'arrêté réglementant l'entretien et la destruction des haies, bosquets, ourlets forestiers et ronciers. Nous avons estimé ce projet d'arrêté trop complexe et confus, c'est pourquoi nous ne souhaitons pas émettre d'avis. Des clarifications ont été demandées.

3. ONF : Tarifs débardage, bûcheronnage, contrat d'assistance, destination des coupes.

La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 12/12/2012.

Le Conseil municipal a délibéré sur la présentation des coupes 2022 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées et des chablis.

Les conditions d'affouages ont été règlementées par une délibération qui a été prise lors de ce conseil. (Voir précisions en mairie)

Le tarif d'affouage reste inchangé à 9€ le stère.

4. Plantation de fruitiers sauvages en forêt

Comme l'an passé, la Fédération Départementale des Chasseurs du Territoire de Belfort (FDC 90) souhaite implanter entre 25 et 40 arbres fruitiers sauvages en forêt selon la superficie boisée de la commune.

L'ensemble du coût d'achat des plants et des protections est financé à 100% par la FDC 90 et ses partenaires. La plantation sera composée de 6 essences de type fruitier forestier différentes.

5. Ouverture dominicales 2022

Le conseil municipal peut autoriser les commerces de détail implantés sur sa commune, à déroger à la règle du repos dominical des salariés jusqu'à 12 dimanches par an.

Suite à une demande il a été décidé de donner un avis favorable aux dérogations au repos dominical des salariés pour les dimanches 6 février 2022, 27 février 2022, 6 mars 2022, 20 mars 2022, 27 mars 2022, 10 avril 2022, 17 avril 2022, 24 avril 2022, 8 mai 2022, 15 mai 2022, 11 septembre 2022 et 9 octobre 2022.



6. Convention avec le centre de gestion

Dans le cadre des formations dispensées par le centre de gestion, l'employé communal bénéficiera d'une formation Sauveteurs Secouristes du Travail.

7. Convention de transfert de voirie

Néolia réalise une opération de lotissement comprenant 31 lots destinés à la construction d'habitations sur le territoire de la commune de Sevenans.

La commune par convention doit s'engager à prendre en charge, dès le constat de leur parfait achèvement et de leur bonne exécution, l'ensemble des voiries du lotissement et des réseaux autres que les réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'infrastructure de télécommunications qui seront pris en charge par Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

8. Plan de circulation rue du Beau Clos

Suite à une demande des riverains de la rue du Beau Clos pour réduire la vitesse et la circulation sur cette voie communale, une réunion a été organisée fin août afin de leur proposer un nouveau plan de circulation.

Vu l'impossibilité à trouver un accord satisfaisant toutes les parties, le conseil municipal a décidé de laisser la rue du Beau Clos en l'état jusqu'aux propositions d'aménagement de la RD437 issues de l'étude actuellement menée par le Conseil Départemental.

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tourner à gauche en direction de Trévenans sur le RD 437 à la sortie de la rue du Beau Clos.

INFORMATIONS DIVERSES



Affouage : Inscription des affouagistes en mairie jusqu'au 30/11, se munir obligatoirement d'une attestation d'assurance.

GE - EDF : Une motion relative à l'ouverture des négociations du rachat de la branche nucléaire de GE par EDF a été présentée et approuvée par l'ensemble du conseil municipal.

Repas des aînés : Le repas des aînés habituellement organisé le 3^{ème} dimanche de janvier sera remplacé cette année encore par un colis.

Horaires déchetteries Chatenois les Forges :

- Horaires d'hiver : du 15/10 au 14/04
- Mardi au vendredi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h / le Samedi de 9h à 17h
- La déchetterie de Danjoutin est ouverte aussi le lundi aux mêmes heures.

Recensement : Les jeunes (garçons et filles) nés entre le **01/10/2005** et le **31/12/2005** doivent se présenter en mairie avec le livret de famille de leurs parents, un justificatif de domicile et une pièce d'identité pour se faire recenser avant le **31/12/2021** dès leur 16 ans révolus.

Tarte de potimarron sucrée

*Vous trouvez qu'une tarte de potimarron au dessert c'est audacieux ?
Et pourtant, la jolie courge d'automne à la saveur de châtaigne se
prête vraiment bien aux préparations sucrées !*

*Laissez-vous tenter par cette recette hyper simple mais surtout
vraiment bluffante de tarte sucrée de potimarron. Simplement relevée
d'une pointe de cannelle, elle séduira tout le monde !*



Ingrédients : 6 personnes

- 1 pâte sablée
- 1 potimarron
- 150 g de sucre
- 150 ml de lait ½ écrémé
- 2 œufs
- 1 cuillère à soupe de farine
- 1 cuillère à café de cannelle



Préparation
20 min



Cuisson
55 min

- Mettez votre four à préchauffer (180°C) et commencez à préparer le potimarron : pelez-le et retirez-lui ses graines, puis coupez-le grossièrement en morceaux et faites-le cuire 15 min à l'autocuiseur.
- Placez ensuite les bouts de potimarron cuits et bien tendres dans votre robot mixeur, et mixez la chair pour obtenir une purée bien lisse.
- Dans un saladier battez les œufs avec le sucre. Ajoutez ensuite le lait, la farine et la cannelle. Mélangez bien et incorporez en dernier la purée de potimarron.
- Déroulez la pâte dans un moule à tarte préalablement beurré. Piquez le fond avec les dents d'une fourchette et versez votre préparation. Enfournez pour 40 min de cuisson en vérifiant la coloration.
- Dégustez cette tarte juste tiède, et accompagnez-la d'une boule de glace à la vanille pour encore plus de gourmandise.